

Lettre de la FARAPEJ

N°26 – novembre 2014



SOMMAIRE

Vie de la Fédération	1
Le centre de ressources de la FARAPEJ	2
« Des murs et des hommes"	3
LA REVUE PRISON - JUSTICE	3
LA FARAPEJ ET LA REFORME PENALE.....	3
5 ans après : bilan de la loi pénitentiaire	4
Agenda de la FARAPEJ.....	5
Adhésion à la Farapej et dons.....	6

VIE DE LA FEDERATION

Les nouveaux adhérents

La Parole est à l'Accusé – LAPAC

Membre de la FARAPEJ depuis le conseil d'administration du 8 novembre 2014, l'association LAPAC (La Parole est à l'Accusé) a été fondée en 2009 sur l'impulsion d'Hélène Castel afin d'aider la prise de parole des prévenus dans leur procès. En janvier 2013, le projet pilote a débuté à la maison d'arrêt de la Santé à Paris.

Au cours du processus pénal, la parole est déterminante pour la personne poursuivie. Celle-ci est jugée non seulement sur les faits incriminés, mais aussi largement sur ce qu'elle en dit et sur sa personnalité. C'est pourquoi LAPAC propose un accompagnement à la fois collectif et individualisé des personnes détenues intéressées afin qu'elles développent les capacités d'écoute et d'expression nécessaires pour leur permettre de devenir sujet à part entière lors des audiences qui les attendent.

Club Informatique Pénitentiaire – CLIP

Le conseil d'administration de la FARAPEJ a accepté la candidature du CLIP (Club Informatique Pénitentiaire) le 27 septembre 2014. Créé en 1985 par d'anciens génépiistes, le CLIP, qui réunit environ 250 bénévoles intervenant dans une cinquantaine d'établissements, est une association à but non lucratif (loi 1901) dont la mission est la formation à l'informatique de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires. Les formateurs bénévoles sont recrutés parmi des personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle dans les métiers de l'informatique. L'objectif est de préparer les détenus pour une meilleure réinsertion au sortir de leur peine grâce au potentiel apporté par les formations.

Son entrée dans le réseau de la FARAPEJ est l'occasion de relancer notre groupe de travail sur la question de l'informatique et d'Internet en détention.

Plus de renseignements : <http://assoclip.sitego.fr/>

David et Jonathan

Membre de la FARAPEJ depuis juillet 2014, David & Jonathan est une association chrétienne créée en 1972 qui a pour but de proposer une démarche personnelle de réflexion sur la sexualité des personnes homosexuelles, hommes et femmes. L'association intervient auprès des personnes détenues homosexuelles qu'elle accompagne (échanges épistolaires et entretiens) et les aide psychologiquement, plus particulièrement lorsqu'elles sont victimes d'homophobie. Elle met en place des actions afin de lutter contre l'homophobie par l'information et la formation et elle participe aux actions déjà menées par les autres intervenants associatifs.

Plus de renseignements : <http://www.davidetjonathan.com/les-commissions/commission-solidarite/>

La vie associative

Un nouveau membre au Conseil d'Administration

Suite à l'adhésion du CLIP, le conseil d'administration de la FARAPEJ a coopté Hervé Romieux, président du CLIP, lors de sa réunion du 8 novembre. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que cette entrée sera riche pour notre réflexion et nos actions.

Nouveau siège

La FARAPEJ a de nouveau déménagé, et son siège social se situe désormais à l'adresse suivante :

FARAPEJ
22 rue Neuve des Boulets
75011 PARIS

Le nouveau siège permettra de continuer à accueillir les associations qui en ont besoin pour des réunions ou des formations. Les formations organisées par la FARAPEJ se feront désormais à cette nouvelle adresse. Le centre de ressources pourra ainsi ouvrir dès le mois de décembre dans ces nouveaux locaux. Une équipe de bénévoles sera prochainement mise en place dans ce nouveau siège: si vous êtes potentiellement intéressés, merci de nous contacter. N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA FARAPEJ

La FARAPEJ travaille depuis longtemps sur la création d'un centre de ressources à destination de toutes les personnes qui sont à la recherche d'information sur le champ prison-justice et les associations qui y œuvrent. Ce projet part du constat que l'information sur le sujet est à la fois abondante et difficile d'accès ; il va dans le sens du projet global de la FARAPEJ qui a souhaité dès sa création partager les pratiques, les idées et les réflexions des associations membres avec le plus grand nombre de personnes possible.

L'inauguration officielle du centre aura lieu le 13 décembre 2014, lors d'une journée d'étude consacrée à la contrainte pénale. L'entrée est libre et ouverte à tous. Le centre sera ensuite ouvert sur demande de rendez-vous, au moins dans un premier temps, auprès de la FARAPEJ (plus de renseignements : ressources@farapej.fr)

Le centre permettra ainsi la mise à disposition d'une information pointue et vérifiée en direction des associations et de leurs acteurs bénévoles et professionnels. Son but est d'offrir la documentation essentielle aussi bien pour les acteurs de terrain que pour la mise à disposition d'une information claire et dépassionnée sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, celui des établissements pénitentiaires et plus largement sur les questions de société qui y sont rattachées.

Au-delà de cet aspect documentaire, le centre de ressources sera également un lieu de formation, de réflexion et de rencontre sur les questions carcérales.

Une rencontre avec Xavier de LARMINAT autour de son ouvrage "Hors les murs " est prévue le vendredi 12 décembre de 18h à 20h, afin de lancer un cycle d'événements de réflexion organisé dans le centre de ressources.

Projet « Annuaire Prison Justice »

La FARAPEJ, en partenariat avec [Carcéropolis](#) et dans le cadre plus large du centre de ressources, lance un annuaire en ligne des associations œuvrant autour des prisons, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des prisons françaises, par une action à destination des familles de détenus, des sortants de prison ou du grand public.

Le but de cet annuaire est de permettre une meilleure visibilité de ces acteurs associatifs et de faciliter l'orientation des personnes en recherche de l'information. L'annuaire doit aussi faciliter les prises de contact transversales entre les associations et favoriser l'émergence et la valorisation de nouveaux projets.

Le réseau associatif de la FARAPEJ sera ainsi mis en valeur, et cet annuaire facilitera localement la mise en relation des associations de la fédération.

Vous pouvez dès à présent consulter cet annuaire, y inscrire votre association ou nous donner votre avis sur ce projet : www.annuaire-prison.fr

« DES MURS ET DES HOMMES »

Les Journées Nationales Prison (JNP) initiées par la FARAPEJ, sont organisées par le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) depuis une quinzaine d'années.

Les JNP se déroulent cette année du 24 au 30 novembre 2014 et s'ouvrent par un colloque organisé par la FARAPEJ le 22 novembre à l'École Nationale de la Magistrature sur le thème :

« **Des murs et des Hommes : Pour une transformation profonde de la vie en prison, cinq ans après la loi pénitentiaire.** »

Une semaine avant le lancement de ces 21èmes JNP, une cinquantaine d'événements est prévu dans toute la France et organisé localement par les associations. Le programme est disponible sur le site de la FARAPEJ : <http://jnp.farapej.fr/JNP2014>

Mais aussi...

Le travail du GNCP autour de la question d'un statut de l'intervenant extérieur continue, en partenariat avec l'administration pénitentiaire. Une première réunion a eu lieu début novembre et elle a permis de clarifier les attentes de chacun des partenaires. La prochaine réunion aura lieu le 28 novembre. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations sur le sujet.

LA REVUE PRISON - JUSTICE

La Revue Prison Justice s'articule depuis 2011 autour de deux entrées. Dans la partie "Réflexion", le comité de rédaction, sous la plume de **Dédale**, mène sur la justice et la sanction pénale une réflexion théorique de nature philosophique; dans la partie Action, sous la plume d'**Ariane**, elle la confronte aux expériences des associations sur le terrain. Sorti en janvier dernier, le numéro 107 abordait ainsi le thème "Penser en prison" et celui de "l'expression, un enjeu collectif".

Le prochain numéro est en préparation. La partie réflexion s'interrogera sur les métiers pénitentiaires : « **Quel métier que le vôtre ?!** ». La partie action portera sur les relations entre associations et pouvoirs publics, analysant leur évolution « du partenariat à la commande publique ». Le 27 septembre dernier, une table ronde organisée par le comité de rédaction a réuni sur ce thème une trentaine d'adhérents qui ont échangé avec Didier Minot, représentant le collectif des associations citoyennes. Ces échanges serviront de base au dossier du numéro 108.

Pour continuer à enrichir le prochain numéro, les contributions de chacun sont attendues :

- Lors du prochain comité de rédaction, mardi 16 décembre à 19h45 (lieu à préciser)
- En partageant vos témoignages et réflexions sur ces thèmes avec le comité de rédaction.

Pour participer, contacter Alain Cugno, rédacteur en chef : alaincugno@msn.com

ou Laetitia Tamadon, rédactrice en chef adjointe chargée de la partie action: laetitiatamadon@yahoo.fr

LA FARAPEJ ET LA REFORME PENALE

La loi pénale de Taubira est entrée en vigueur mercredi 1^{er} octobre, vous trouverez sur le site de la fédération les circulaires d'application parues fin septembre :

http://www.farapej.fr/Dossiers/Reforme-Taubira/circulaire_generale_26092014.pdf

http://www.farapej.fr/Dossiers/Reforme-Taubira/circulaire_contrainte_penale_26092014.pdf

Plusieurs formations FARAPEJ sur la contrainte pénale et la loi pénale sont programmées et se déroulent ces temps-ci : n'hésitez pas à contacter le siège à ce sujet pour nous indiquer votre intérêt pour ce thème de formation, qu'il s'agisse de réorganiser une formation au siège ou de monter une formation en région.

Plusieurs associations nous ont fait part de leurs projets et de leurs interrogations : toutes vos réflexions concernant l'implication de votre association dans la contrainte pénale nous intéressent, que vos projets soient avancés ou que vous débutiez tout juste cette réflexion !

Le samedi 13 décembre, la FARAPEJ organise une journée de réflexion autour de la contrainte pénale. Toutes les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre.

Contact : farapej@farapej.fr

5 ANS APRES : BILAN DE LA LOI PENITENTIAIRE

Si la loi du 24 novembre 2009 a permis de fixer un cap clair en matière carcérale, son application rencontre toujours des difficultés et, cinq ans après son adoption, le recul est suffisant pour constater ses limites et identifier des perspectives d'évolution. Le colloque de la FARAPEJ « Des murs et des Hommes : Pour une transformation profonde de la vie en prison, cinq ans après la loi pénitentiaire » du 22 novembre aborde ces questions. Il passe en revue les avancées et les limites de la loi pénitentiaire, notamment au regard de l'application en France des Règles pénitentiaires européennes de 2006. Après un retour sur la genèse et le bilan de la loi, les intervenants s'interrogent sur l'application du droit à l'encellulement individuel, puis sur la question des missions qui devraient être assignées à l'administration pénitentiaire et de la nécessaire poursuite du décloisonnement de la prison. Le colloque réaffirme également l'importance de considérer que la prison doit être un espace d'application de la loi et que la personne détenue doit être un sujet de droit, et ainsi continuer à faire reculer l'arbitraire en prison.

Si vous souhaitez davantage d'information sur le colloque, vous pouvez contacter le siège de la fédération et précommander les actes du colloque.

Pour aller plus loin :

- Rapport du contrôleur général : <http://www.cglpl.fr/2014/rapport-dactivite-2013-2/>
- Rapport parlementaire « Loi pénitentiaire : de la loi à la réalité de la vie carcérale » de M. LECERF et Mme BORVO COHEN-SEAT, fait au nom de la commission des lois et de la commission pour le contrôle de l'application des lois : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-629-notice.html>

Encellulement individuel

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 prévoyait dans son article 100 un moratoire de cinq ans sur l'application de l'encellulement individuel. Ce moratoire arrive donc à échéance ce mois-ci et l'encellulement individuel sera applicable en droit à partir du 25 novembre, même si la situation des établissements pénitentiaires, et notamment leur surpopulation, ne permet pas d'espérer son application effective dans l'immédiat.

Le gouvernement a proposé, dans le cadre du projet de loi de finances 2015, de prolonger de trois ans ce moratoire. La FARAPEJ a écrit en octobre à la garde des Sceaux, Mme Christiane Taubira, pour lui indiquer l'attachement de notre fédération à ce principe. Nous indiquions à cette occasion que nous jugions inconcevable de prolonger à nouveau le moratoire mais qu'il fallait au contraire prévoir son entrée en application progressive, en particulier en prévoyant des échéances intermédiaires contraignantes pour l'État et une politique globale de réduction de la population carcérale que la réforme pénale de cet été nous permet d'espérer. Nous indiquions également qu'il nous semblait que les données fournies par l'Administration Pénitentiaires n'étaient pas en l'état suffisante pour permettre de s'approcher de l'encellulement individuel (notamment du fait de la non publication du nombre de cellules, ni de statistiques précises sur la situation de surpopulation, au regard des places disponibles mais également des cellules disponibles).

Peu après, la commission des lois, par la voix de son président M. Urvoas, a rejeté l'amendement du gouvernement lui demandant de revoir sa copie. Suite à ce vote, le Premier Ministre a chargé M. Dominique Raimbourg d'une mission sur l'encellulement individuel. La FARAPEJ a été auditionnée jeudi 20 novembre dans le cadre de cette mission.

AGENDA DE LA FARAPEJ



Mardi 2 décembre : Les morts de la Prison

Chaque année, un nombre non négligeable d'hommes et de femmes meurent en détention. Que la cause soit suspecte ou connue, ils décèdent dans l'isolement le plus total.

Force est de constater que l'opinion publique reste souvent ignorante de l'état sanitaire des prisons. En attirant l'attention sur ces drames, nous souhaitons dénoncer les conditions d'incarcération de ces milliers de citoyens enfermés.

Ce rassemblement a pour but d'honorer la mémoire des hommes et des femmes détenus morts en détention.

Evènement organisé par la FARAPEJ, le Genepi et le Secours Catholique.

Rendez-vous Place du Palais Royal à PARIS le mardi 2 décembre 2014. Si vous souhaitez organiser cet évènement dans une autre ville, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Vendredi 12 décembre 2014 à 18h : Rencontre avec Xavier de LARMINAT

A l'occasion de la sortie de son livre « Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert », la FARAPEJ organise une rencontre où participeront des participants issus de milieux divers pour débattre de la question du milieu ouvert.

Samedi 13 décembre : Rencontre autour de la contrainte pénale

La FARAPEJ organise une rencontre associative autour de la contrainte pénale, pour parler des conséquences de la réforme sur les projets associatifs. Rendez-vous à 10h au siège de la FARAPEJ.

Ouverture du centre de ressources de la FARAPEJ

Cette journée sera également l'occasion d'un déjeuner inaugural pour le centre de ressources. Rejoignez-nous à 13h au siège de la FARAPEJ !

Dimanche 14 décembre à 18h30 : « Maux-dits ! »

Pour la sortie de son nouveau livre « Passés par la case prison » (éd. La découverte), l'Observatoire International des Prisons présente au Monfort Théâtre (Paris 15ème) « **Maux-dits !** », soirée manifestive avec des écrivains et des artistes aux côtés des personnes détenues, en partenariat avec la FARAPEJ.

Accédez au programme détaillé en cliquant [ici](#).



Formations à venir :

- **Lundi 1er décembre 2014** : *Le parcours du sortant (à Avignon)*
- **Vendredi 5 décembre 2014** : *Le déroulement du procès pénal (à Paris)*
- **Jeudi 11 décembre 2014** : *La comparution immédiate (à PARIS) - COMPLET*

ADHESION A LA FARAPEJ ET DON

Je souhaite adhérer à titre collectif à la FARAPEJ

Nom de l'organisme :

Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ:

- Je suis membre d'une association adhérente à la FARAPEJ

Précisez laquelle :

L'adhésion est effective après versement de la cotisation dont le montant est de 100€ pour les associations, 10€ pour les personnes physiques.

Les membres d'une association adhérente à la fédération peuvent bénéficier d'un tarif de cotisation réduit à 5€.

Les demandes d'adhésion sont à adresser au président de la FARAPEJ avec la mention "adhésion", par courrier postal au 22, rue Neuve des Boulets, 75011 Paris ou par email à adhesion@farapej.fr. Les demandes sont examinées par les instances de la FARAPEJ qui décident de les valider ou non.

- Je verse également un don de€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ.**

Abonnement à la revue Prison-Justice

Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :

- 2 numéros : 10€
 4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

Commande à l'unité

Je commande un numéro de la revue Prison Justice (5€ par numéro) :

- Décembre 2014 – Actes du colloque « Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale - du détenu malade au malade détenu ? »
 Janvier 2014 – « *Réflexion* : Que penser en prison ? *Action* : L'expression en prison, un enjeu collectif »
 Novembre 2012 – Actes du colloque des 20 ans de la FARAPEJ « La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ? »
 octobre 2011 – n°106 « *Réflexion*: Quelle est la tâche la plus urgente? *Action*: Entrées en relation»
 décembre 2010 – n°105 « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »
 janvier 2010 – n°104 « Que signifie punir quelqu'un en le privant de sa liberté ? »
 mai 2009 – n°103 « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »

Informations

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
• les activités de la FARAPEJ ? OUI – NON

Nom :		Prénom :	
Prénom :		Organisme :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone		Email :	
Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à : FARAPEJ, 22 rue Neuve des Boulets, 75011 PARIS			